



Newsletter 07/2026 de l'ElCom

Berne, le 6 juillet 2026

Instauration d'une réserve hydroélectrique obligatoire

L'ElCom a fixé à 250 GWh le dimensionnement de la réserve hydroélectrique obligatoire pour l'hiver prochain ; la quantité de réserve reste donc inchangée par rapport à l'hiver dernier. En outre, l'ElCom a publié une directive sur les valeurs-clés de la réserve lundi 6 juillet 2026 (directive 1/2026).

Sur la base de calculs analogues à ceux de l'année précédente, la résilience de l'approvisionnement aurait légèrement progressé grâce au potentiel de production accru des énergies renouvelables, ce qui aurait pu justifier une réduction de la réserve hydroélectrique. Toutefois, compte tenu de la persistance des tensions sur le marché international du gaz, du niveau de remplissage exceptionnellement faible et lent des stockages de gaz européens ainsi que du fait que, durant l'hiver à venir, les centrales thermiques de réserve suisses dépendront davantage du gaz pour leur exploitation, la Commission s'est prononcée contre une réduction du volume de réserve.

L'acquisition de la réserve hydroélectrique pour l'hiver prochain se fera sur la base de la loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables, qui a été acceptée par le peuple suisse en 2024 et est entrée en vigueur début 2025. Selon cette loi, les exploitants de centrales à accumulation sont tenus de conserver une réserve hydroélectrique. En échange, ils perçoivent une indemnité forfaitaire. Celle-ci s'élève à 17,2 millions d'euros au total, soit 68.81 euros par MWh. L'hiver dernier, les coûts de la réserve d'énergie hydraulique se sont élevés à 16,1 millions d'euros pour 250 GWh (64,44 euros/MWh).

La base de calcul ainsi que d'autres détails concernant la période de conservation et la suite de la procédure sont précisés dans la directive. Les coûts pour la conservation sont supportés par tous les consommateurs d'électricité suisses en fonction de leur consommation, par le biais d'un supplément sur le tarif pour l'utilisation du réseau.

[Directive sur les valeurs-clés de la réserve hydroélectrique](#)

Nous vous souhaitons une belle et reposante pause estivale et vous donnons rendez-vous à la fin du mois d'août pour notre prochaine newsletter.

Renseignements :

Antonia Adam, Médias et communication
Commission fédérale de l'électricité ElCom
Secrétariat de la commission
Christoffelgasse 5
CH-3003 Berne
Tél. +41 58 466 89 99
antonia.adam@elcom.admin.ch
www.elcom.admin.ch